

SERVICE / DIVISION	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Réalisation de projet et aménagement	No SD SD-2023-1356		
OBJET	Recommander au conseil d'autoriser des crédits supplémentaires pour la contingence ainsi qu'une bonification admissible à la subvention plan Climat au contrat SP-30333 pour les travaux d'aménagement de la gendarmerie et du Service de la gestion de l'eau, phase 2, de prendre acte du rapport intérimaire de reddition de compte dudit contrat et d'autoriser le Service des affaires juridiques à évaluer les options quant à la possibilité de recouvrer les dépenses supplémentaires requises			
No dossier(s) interne(s) : SP-30333 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 20-Fabreville Date CM souhaitée : 2023-05-02				
<p>Actions : DÉPÔT RAPPORT INTÉRIMAIRE - CONTINGENCES, MODIFICATION DE CONTRAT</p> <p style="padding-left: 40px;">Demande d'achat : Oui CT requis : Oui</p> <p><u>Contrat</u></p> <p style="padding-left: 40px;">No contrat : SP-30333 Montant : 34 192 000,00 \$ Résultat : GROUPE GEYSER INC</p> <p><u>Unité(s) administrative(s) concernée(s)</u> Service des immeubles, parcs et espaces publics</p> <p><u>Projet(s)</u> 16307</p> <p><u>Localisation(s)</u> 2785, Francis Hugues</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><u>Financement</u> <u>No Règlement</u> L-12874</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><u>Titre</u> Décrétant des travaux de réaménagement et de mise aux normes de l'immeuble situé au 2785, avenue Francis-Hughes, phase 2, et décrétant un emprunt de 36 000 000 \$ à cette fin</p> </td> </tr> </table>			<p><u>Financement</u> <u>No Règlement</u> L-12874</p>	<p><u>Titre</u> Décrétant des travaux de réaménagement et de mise aux normes de l'immeuble situé au 2785, avenue Francis-Hughes, phase 2, et décrétant un emprunt de 36 000 000 \$ à cette fin</p>
<p><u>Financement</u> <u>No Règlement</u> L-12874</p>	<p><u>Titre</u> Décrétant des travaux de réaménagement et de mise aux normes de l'immeuble situé au 2785, avenue Francis-Hughes, phase 2, et décrétant un emprunt de 36 000 000 \$ à cette fin</p>			

SERVICE / DIVISION	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Réalisation de projet et aménagement	No SD SD-2023-1356
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2022-11-02 CE-20221102-3409 RAPPORT INTÉRIMAIRE UNIQUE - REDDITION DE COMPTES - CONTINGENCES - CONTRAT SP-30333</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de prendre acte du rapport intérimaire de reddition de comptes du Service des immeubles, parcs et espaces publics en date du 26 octobre 2022 en lien avec le contrat SP-30333 pour les travaux d'aménagement de la gendarmerie et du Service de la gestion de l'eau, phase 2, lequel rapport fait état de l'avancement des travaux, des contingences dépensées à la date du rapport ainsi que du montant des contingences estimées afin de compléter les travaux.</p> <p>(SD-2022-5252)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-12-07 CM-20211207-1169 ADJUDICATION - CONTRAT SP-30333</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant APPUYÉ PAR : Nicholas Borne</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adjuger le contrat SP-30333, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'aménagement de la gendarmerie et du Service de la gestion de l'eau, phase 2, pour une période de 280 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:</p> <p>Groupe Geysler inc. 34 192 000 \$;</p> <p>le tout conditionnellement à l'adoption et à l'entrée en vigueur du Règlement numéro L-12874.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-4631)</p>		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Nous avons obtenu une subvention pour l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment de 4 000 000 \$ dans le cadre du Plan climat du Gouvernement du Québec pour les travaux en objet.</p> <p>Cette subvention nous permet d'intervenir de façon favorable envers les travaux de correction des pentes de la toiture du bâtiment qui ont été trouvées non conformes au code et normes en vigueur, ce qui n'avait pas été relevé lors de l'audit du bâtiment et en conception des plans et devis, empêchant la réalisation selon les règles de l'art des travaux de rénovation de la toiture prévus au contrat de l'entrepreneur. Après négociations, le prix demandé par l'entrepreneur pour corriger les pentes est de 460 000 \$. Ces travaux, admissibles à la demande de subvention, amélioreront l'enveloppe thermique du bâtiment et diminueront le coût d'exploitation pour les années à venir grâce à une meilleure efficacité énergétique.</p> <p>Parallèlement, après analyse, nous avons réduit la portée de certains travaux afin de compenser les coûts de cette augmentation.</p> <p>Montants présentés avant taxes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de portée (correction des pentes de toiture): 460 000 \$; - Diminution de portée (divers travaux): 241 000 \$; - Montant net - Changements de portée : 219 000 \$. <p>De plus, nous estimons qu'en respect de la Politique de gestion et d'encadrement des contingences, un ajustement visant à porter le montant alloué pour la contingence des travaux à 10 % de la valeur initiale du contrat permettrait de répondre aux besoins jusqu'à la fin du contrat. En effet, le contrat SP-30333 pour les travaux d'aménagement de la Gendarmerie et du Service de la gestion de l'eau (phase 2) présente une complexité particulière et le montant initial alloué pour la contingence est atteint, notamment dû aux erreurs de conception, aux manques de coordination et omissions faites par les professionnels aux plans et devis. Comme les travaux ne sont avancés qu'à 68 %, des crédits supplémentaires sont requis pour permettre de faire face aux imprévus qui peuvent encore survenir. À cet effet nous désirons solliciter le Service des affaires juridiques afin d'évaluer les options quant à la possibilité de recouvrer les dépenses supplémentaires requises.</p> <p>Montants présentés avant taxes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant initial du contrat : 29 738 638,84 \$; - Montant initial alloué pour la contingence : 2 243 628,73 \$; - Montant additionnel demandé pour la contingence : 730 235,15 \$; - Montant total alloué pour la contingence (après ajout) : 2 973 863,84 \$. <p>Un tableau de reddition de comptes illustrant ces différents montants est fourni en annexe au présent sommaire décisionnel.</p>		

SERVICE / DIVISION	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Réalisation de projet et aménagement	No SD SD-2023-1356
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Le présent investissement de 996 579 \$ (taxes nettes incluses) s'inscrit dans le cadre du projet « Réaménagement et mise aux normes du 2785 Francis-Hughes - Phase 2 » pour lequel un montant de 37 998 700 \$ est prévu au PTI dont 15 000 000 \$ en 2023. Financement : règlement d'emprunt L-12874.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'autoriser des crédits supplémentaires de 839 587,86 \$ (incluant TPS et TVQ) pour la contingence du contrat SP-30333 relatif à aux travaux d'aménagement de la Gendarmerie et du Service de la gestion de l'eau (Phase II); (CT: 1742768) de recommander au conseil d'autoriser des crédits supplémentaires de 251 795,25 \$ (incluant TPS et TVQ) pour une bonification du contrat SP-30333 relatif à aux travaux d'aménagement de la Gendarmerie et du Service de la gestion de l'eau (Phase II); (CT: 1742768) de recommander au conseil d'autoriser une dépense pour la bonification n'excédant pas 528 885,00 \$ (incluant TPS et TVQ) en lien avec l'avenant numéro 118 au rapport de reddition de comptes du contrat SP-30333 joint au présent sommaire décisionnel. (CT:1742768) de prendre acte du rapport intérimaire de reddition de comptes du Service des immeubles, parcs et espaces publics en date du 12 avril 2023 en lien avec le contrat SP-30333 pour les travaux d'aménagement de la Gendarmerie et du Service de la gestion de l'eau (Phase II), lequel rapport fait état de l'avancement des travaux, des contingences dépensées à la date du rapport ainsi que du montant des contingences estimées afin de compléter les travaux; d'autoriser le Service de immeubles, parcs et espaces publics à demander au Service des affaires juridiques d'évaluer les options quant à la possibilité de recouvrer les dépenses supplémentaires requises.		
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1742768 Coût estimé affectant l'année en cours :		CM requis :Oui
Annotation(s) Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours. <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="162 2333 714 2408"> BEAUDET, Monsieur PIERRE (52306) Trésorier </div> <div data-bbox="909 2333 1429 2408"> 2023-04-20 AN - MS - JR </div> </div>		